

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, M. Madjid KHALED, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLOT, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD.

Etaient absents excusés : M. Guy GAUDRY, Mme Isabelle GUINOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL.

Pouvoirs : 2 (de M. GAUDRY à Mme CHARTON, de Mme ROSSIGNOL à M. VERNAY)

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SALLAZ

Date de la convocation : 26 mars 2018

Date d'affichage des délibérations : 6 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2018 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : Sur proposition du Maire et de la Commission des Finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif du Service Annexe Assainissement qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 134 228 €; Dépenses et recettes d'investissement : 355 932 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL : Sur proposition du Maire et de la Commission des Finances, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la commune qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 924 369.90 € ; Dépenses et recettes d'investissement : 976923.36 €

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2018 sans changement par rapport à 2017 :

Taxe d'habitation : 20.10 %

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 15,62 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 40,65 %

INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE - DESTINATION DES COUPES DE BOIS AFFOUAGE – EXERCICE 2018 – AJOUT DE COUPE : Le Conseil municipal, sur proposition de l'ONF, décide d'ajouter la coupe des parcelles 2 et 3 de la forêt de la voullaine au titre de l'exercice 2018 (vente de bois et affouage).

SUBVENTION 2018 – CFA DE SAONE ET LOIRE – SITE DE GUEUGNON : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 32 € au CFA de Saône et Loire – site de Gueugnon (1 élève domicilié à St Martin)

SUBVENTION 2018 – COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE – ACTIVITE PISCINE : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 812 € à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire pour l'activité piscine. Cette subvention vient en complément de la subvention de 750 € attribuée en mars afin de tenir compte de l'augmentation du nombre de classes participant à l'activité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

⇒ décision n° 001 du 26 mars 2018 : Les travaux de menuiseries extérieures du foyer rural sont confiés à l'Entreprise FRAGASSI MENUISERIES – ZA les Quarts Route de Mervans – 71620 SAINT MARTIN EN BRESSE, pour un montant HT de 5 817.09 €.

⇒ décision n° 002 du 26 mars 2018 : Les travaux d'isolation extérieure du foyer rural sont confiés à l'Entreprise Laurent LABILLE – 71440 LESSARD EN BRESSE, pour un montant HT de 49 046.23 €.

⇒ décision n° 003 du 26 mars 2018 : Les travaux de chauffage du foyer rural sont confiés à l'Entreprise SE2C EMS BUATOIS FEVRE – 2 rue Marie Curie – 71380 SAINT MARCEL, pour un montant HT de 13 524.71 € (avec option retenue).

Remerciements : Pour les subventions 2018 : Centre Georges-François Leclerc, Coopérative Scolaire Ecole Maternelle, Les Restaurants du Cœur, Sésame Autisme, Ecomusée de la Bresse Bourguignonne

Communauté de Communes : le maire rend compte succinctement de la réunion du 3 avril dernier au cours de laquelle il a été décidé de ne pas modifier la fiscalité intercommunale ; le point a également été fait sur l'avancement de l'ouverture des 3 structures petite enfance.

Cimetière : la commission du cimetière s'est prononcée pour le nettoyage des murs du cimetière sans qu'ils soient repeints.

Bibliothèque : L'ouverture de la saison culturelle de la Bibliothèque Départementale se fait à la Salle Gaudillat le jeudi 5 avril avec une rencontre avec Zahia Rahmani et la diffusion d'un court métrage « Méditerranées ». Cette manifestation est organisée par la Bibliothèque Départementale, le Festival L'Ici et l'Ailleurs, la bibliothèque de St Martin en Bresse et la librairie Decitre.

Opération nettoyage de printemps : l'opération a lieu le samedi 7 avril, rendez-vous à 8 H 00 à l'atelier municipal pour le ramassage des déchets.

Pêche à la truite : La journée pêche à la truite à l'étang de Colnand a lieu le samedi 7 avril.

Ecomusée – antenne de Perrigny : avec la suppression des contrats aidés, se pose la question d'un recrutement d'agent intégralement pris en charge par la commune de St Martin. Le conseil est à la fois soucieux de conserver cette activité culturelle et inquiet de la charge financière importante en regard de la fréquentation du site.

La séance est levée à 22 H 45. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.

